

Information syndicale HRC

Juillet 2015

Le 22 juin 2015, les syndicats et la commission du personnel ont convoqué une assemblée générale du personnel. Une petite trentaine de personnes a participé à l'assemblée. La date était certainement un peu trop proche des vacances d'été, mais nos assemblées doivent réunir suffisamment de personnel pour être représentatives. Les décisions prises lors de cette assemblée n'étaient pas très nombreuses, mais il ne faudrait pas qu'une minorité de personnes décide pour plus de 1500 salarié-e-s !



Généralisation du timbrage sur tous les sites HRC et discussion sur les pauses

Rappel de l'article 29 de la CCT HRC

- Dès 3 heures d'activité = pause de 15 minutes comptant comme temps de travail
- Dès 8 heures d'activité = 2 pauses de 15 minutes comptant comme temps de travail
- En plus des courtes pauses, le collaborateur travaillant plus de 5 heures a droit à une pause de 30 minutes, qui interrompt le travail en son milieu. Cette pause compte comme temps de travail si le travailleur, la travailleuse, doit rester à son poste ou doit se tenir prêt à intervenir, en étant atteignable ou en restant dans les locaux du service.
- Entre 20h00 et 06h00: toutes les pauses comptent comme temps de travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'ensemble du personnel de l'HRC doit timbrer à l'arrivée, pour la pause de midi et au départ. En avril, la délégation syndicale a été informée de la demande de nombreuses et nombreux salariés de renoncer au timbrage de la pause de midi, le système étant considéré comme trop contraignant. Un sondage a été organisé par la Direction.



Résultat : 74 % du personnel est favorable à la suppression du timbrage pour la pause de midi. L'assemblée a confirmé le souhait de supprimer ce timbrage.

Depuis le début de l'année, la délégation syndicale négocie une série de directives et règlements dont celui qui concerne le timbrage. Cette demande sera donc intégrée au **Règlement sur le timbrage** qui devrait entrer en vigueur ces prochaines semaines. La fin de l'obligation de timbrer pour la pause de midi concerne le personnel avec horaire planifié uniquement. Celles et ceux qui bénéficient d'un horaire libre continuent de timbrer leur pause.

Attention : les services dans lesquels le personnel reste à disposition pendant la pause de midi continuent de bénéficier d'un régime spécial : les pauses de midi (qui n'ont jamais fait l'objet d'un timbrage) continuent de compter comme temps de travail. La Direction a mis en place un système de « monitoring » afin de vérifier si cette règle doit être poursuivie. Nous reprendrons bientôt contact avec les services concernés.

Vous recevrez prochainement la directive sur le timbrage.



Suites de la résolution du 9 février 2015

En février 2015, la précédente assemblée du personnel avait voté une résolution qui demandait à la direction :

- Qu'elle adopte une attitude bienveillante à l'égard du personnel en rétablissant un climat de confiance
- Qu'elle respecte le droit de participation du personnel
- Qu'elle tienne compte de l'expérience, des compétences et du savoir-faire du personnel dans la réorganisation de l'HRC
- Qu'elle donne suffisamment de temps aux représentant-e-s syndicaux et de la CP pour consulter et discuter des propositions de réorganisation.

Depuis...

- Le personnel a déposé des recours, collectivement ou individuellement, depuis janvier 2015 pour contester la classe ou la fonction attribuée dans les nouveaux contrats : 276 recours collectifs ou individuels, dont 108 ont été acceptés, 26 partiellement, 77 refusés. Les premières réponses vont être envoyées par la Direction vers la fin de l'été.

- La Commission du Personnel (CP) a été consultée sur le projet mobilité. La CP a pu faire passer des demandes et modifier le timing du projet.
- Le personnel a pu être consulté sur la question du timbrage ou non de la pause de midi.
- Les syndicats ont commencé à négocier le catalogue des fonctions.
- Des directives concernant l'application de la Convention collective de travail ont été élaborées (des informations relatives à ces directives suivront au fur et à mesure).
- La DG a organisé des visites dans les services pour être davantage à l'écoute.



Catalogue des fonctions

En 2015, la négociation du catalogue des fonctions a débuté. Au départ :

- **Position employeur**: catalogue des fonctions et grille salariale postées sur intranet fin 2014. Document non discuté, non négocié, à caractère provisoire.
- **Position syndicats**: quatre groupes de travail composés de représentant-e-s de différentes fonctions se sont réunis à plusieurs reprises pour préparer les revendications sur les salaires et les fonctions.

Depuis avril 2015, les fonctions sont passées en revue les unes après les autres, l'objectif est d'arriver à un accord d'ici fin 2015.

Les grandes lignes de nos revendications :

- Refus d'une baisse du salaire maximum par rapport à la situation 2014.
- Introduction d'une part d'automatisme dans la progression dans les classes (par exemple : 5 ans d'activité = + une classe).
- Prise en compte du cahier des charges pour l'attribution des classes ; à ce stade le catalogue provisoire est structuré essentiellement autour de la formation.
- Prise en compte du fait que pour certaines fonctions les spécialisations n'existent pas.

- Le catalogue doit tenir compte des conditions salariales dans les autres hôpitaux de Suisse romande, en particulier celles du CHUV (l'autre établissement cantonal vaudois de droit public).

Attention : les cahiers des charges sont en discussion pour une série de fonctions. Nous vous remercions de nous informer des discussions qui ont lieu. La délégation syndicale n'est pas sollicitée pour ce volet de la négociation, mais les résultats auront certainement des incidences sur les classes attribuées !

Une nouvelle assemblée générale sera convoquée certainement vers la fin d'année pour présenter les travaux pour le catalogue des fonctions.

Rejoignez les syndicats pour renforcer la délégation syndicale et défendre vos droits



Natalie D'Aoust-Ribordy
078 642 55 83
sspvalais@bluewin.ch

Beatriz Rosende
076 308 52 18
beatriz.rosende@vpod-ssp.ch



M. Pierre Vejvara
079 231 63 28
pierre.vejvara@sciv.ch

Patrik Chabbey
079 460 50 29
patrik.chabbey@sciv.ch



Thierry Lambelet
079 632 34 58
thierry.lambelet@syna.ch



Antonia Di Dio (VD)
021 648 03 50
info@asi-vaud.ch

Nadia Ebenegger (VS)
079 710 87 21
nadia.ebenegger@asi-sbk-vs.ch